

SOLIDAIRE
SÉCURITÉ



PRÉVENIR, protéger, agir

Barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge

Le Département déploie une politique globale de prévention des inondations. Il agit pour réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires, pour protéger et pour développer la conscience du risque. Il encourage à une meilleure prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire et offre un appui aux communes pour organiser la

gestion de crise. Il anime dans ce domaine un site d'information et d'échange de données Noé (www.noé.gard.fr) qui cette année va connaître des évolutions qualitatives. Face à la réorganisation des compétences souhaitée par le législateur, le Département vient de créer un service public de gestion des barrages écrêteurs de crues, qu'il gère en régie depuis 2007. La technicité

acquise dans la gestion de ces ouvrages et les investissements conséquents à prévoir (13 millions d'euros pour la seule sécurisation du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge, notre photo) conduisent le Département, au titre de la solidarité territoriale et en accord avec les EPCI concernés, à poursuivre de manière volontariste cette mission majeure pour la sécurité des Gardoises et des Gardois.